



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-06-2026 /

Dossier complet le : 15-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019454/KK P

1 Intitulé du projet

Restructuration du parking existant du Boudoura et la réalisation d'une extension sur la commune de TOURRETTES (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE TOURRETTES

Raison sociale

Commune de Tourrettes

N° SIRET

21830138000018

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOUGE

Prénom(s)

CAMILLE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la restructuration du parking existant du Boudoura et la réalisation d'une extension sur la commune de Tourrettes. La zone envisagée pour l'extension est aujourd'hui un vallon végétalisé traversé par une canalisation pluviale. L'aménagement comprend plusieurs volets dont la réalisation sera décidée en fonction des autorisations reçues, des budgets alloués et des résultats des études de sol: -La refonte du parking existant afin de le rendre plus optimal (2230m²- 62 places) -La création d'une extension provisoire du parking (1650m²- 55 places) -La création d'une extension définitive du parking (1650m²- 63 places) -Démolition du muret existant et reconstruction à l'identique en bordure du parking et débroussaillage de la zone du vallon végétalisé -Rabotage de la chaussée existante -désimperméabilisation du parking existant: enrobé drainant sur les places de stationnement (impact positif sur la gestion des eaux pluviales)

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à une augmentation significative de l'offre de stationnement en optimisant le parking existant et en proposant un parking complémentaire réalisé selon une démarche environnementale: désimperméabilisation du parking existant, pré-équipement pour 8 bornes de recharge, respect des normes d'accessibilité, gestion maîtrisée des eaux pluviales avec la création d'un bassin de rétention. Les objectifs sont: -Amélioration de l'attractivité du centre-bourg de Tourrettes -Passage de 46 à 125 places -Restructuration permettant de gagner 16 places sur la surface existante et une meilleure organisation des espaces -Création de 7 places PMR au total (contre 0 initialement) -Anticipation des besoins futurs en mobilité électrique avec la mise en place de pré-équipement pour 8 bornes de recharge -Zones dédiées aux 2 roues et cycles -Gestion maîtrisée des eaux pluviales avec bassin de rétention de 312 m³

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet s'articule en 3 grandes phases: restructuration du parking existant(42 +16 places), creation d'une extension provisoire du parking (55 places) et creation definitive du parking complementaire(63 places). 1. Restructuration du parking existant (62 places): -Demolition du muret existant bordant le parking et sa reconstruction a l' identique en bordure du parking -Rabotage de la chaussee existante -Elargissement des entourages d'arbres et creation d'espaces verts -Realisation d'enrobe drainant sur les places de stationnement -Creation d'un reseau de recueil des eaux pluviales raccorde au futur bassin -Mise en place du pre equipement (fourreaux et regards) de bornes de recharge pour les vehicules electriques 2. Extension provisoire (55 places): -Debroussaillage de la zone du vallon et terrassements en remblais -Installation d'un caniveau grille en tete du vallon pour reprendre les eaux ruisselantes du bassin versant amont et les rejeter dans le reseau existant et realisation d' un fosse de recuperation des eaux de pluie -Creation d'un merlon de protection en haut du talus -Amenagements en stabilise renforce des 55 places 3. Extension definitive (63 places): -Enlevement de la couche de stabilise renforce posee en phase provisoire -Compactage de la plateforme de terrassement -Confection d'un bassin de retention enterre en structure alveolaire (312 m³) avec rejet a debit limite -Creation de la voie de circulation et Amenagements en enrobe des 63 places

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

125 places de stationnement au total (contre 46 actuellement) 7 places PMR reparties sur l'ensemble du parking 3 zones dediees aux 2 roues/cycles 8 places pre-equipees pour l'installation de bornes de recharge pour vehicules electriques Zones de stockage pour conteneurs de tri selectif et ordures menageres Systeme de drainage et retention: bassin de retention enterre de 312 m³, rejet a debit limite vers le reseau 01000 existant, Caniveau grille en tete de vallon pour collecter les eaux du bassin versant amont (11 ha)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager Dossier loi sur l'eau {déclaration ou autorisation}

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité stationnement: Emprise totale de l'opération Surface totale du parking existant Surface de l'extension provisoire Surface de l'extension définitive Surface du bassin versant intercepté Volume de rétention	(125, places) (3380, m ²) (2230, m ²) (1650, m ²) (1650, m ²) (11, Hectares) (312, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non, le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Petites regions naturelle SRCE site inscrit reglementation publicite 2eme generation unite paysagere typologie de paysage basse Provence ou collines provencales
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Petites regions naturelle SRCE

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Une partie du territoire communal est par ailleurs concernée par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), mais le site n'est pas localisé dans une zone concernée par le PEB
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Site de projet situé dans le périmètre des abords de 500 m du monument historique (AC1) : Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste Servitudes relatives aux sites inscrits et classés (AC2): Ensemble formé par les villages de Fayence et de Tourrettes et leurs abords
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Site de projet situé en zone UB soumise à des risques naturels de mouvements de terrains (PPR Mouvement de terrain approuvé le 09/06/2020) dans une zone à risque moindre
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Mouvement de terrain approuvé le 09/06/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Hors zone mais étude de volume préalable approuvée
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Ensemble formé par les villages de Fayence et de Tourrettes et leurs abords sont inscrits par l'arrêté du 10 mai 1973

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de parking ne nécessite pas d'eau pour son fonctionnement
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun système de drainage, rabattement de nappe ou pompage n'est prévu. Les terrassements seront réalisés en remblais (comblement du vallon) et non en déblais profonds, limitant le risque d'atteinte à la nappe. Le bassin de rétention sera étanche et les eaux pluviales seront rejetées vers le réseau existant, sans infiltration volontaire vers la nappe. Le projet impactera néanmoins indirectement sur la recharge de la nappe par
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet nécessite donc l'importation massive de matériaux pour combler le vallon végétalisé et créer une plateforme stable pour le parking. Le bilan matériaux est largement déséquilibré vers les remblais et le projet ne dispose pas de ressources en matériaux sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est fortement déficitaire en matériaux, nécessitant l'apport d'environ 5 200 à 7 200 m ³ de matériaux de remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Destruction, sur un perimetre tres limite, d'un cortege de plantes communes (dicotyledones -plantes a fleurs- et monocotyledones ordinaires) - Modification d'une partie de l'habitat (en consequence) pour la faune degradations, des (oiseaux, insectes)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	zone d'alerte secheresse superficielle zone sensible a l'Eutrophisation Le projet privilegie l'infiltration des eaux pluviales avec l'utilisation de revetements drainants et permeables et la creation du bassin de retention pour limiter son impact par rapport aux risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements significatifs : en phase chantier et en phase exploitation, le parking passe de 46 a 125 places(+172%), generant environ plus de vehicules supplementaires par jour, mouvements quotidiens(entrees/sorties). L'impact reste faible sur la RD 563 (+3-5% du trafic) mais modere a fort sur la voirie communale. Neanmoins le projet evite un trafic important au sein du coeur de commune en permettant aux
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les parkings ne produisent pas directement de substances odorantes. Les vehicules stationnes, a l'arret, ne generent quasiment pas d'odeurs (pas de combustion active)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le parking existant dispose deja d'un eclaireage public et de videosurveillance, et le projet prevoit un eclaireage provisoire raccorde en aerien pour l'extension provisoire ainsi qu'un prolongement de l'eclaireage public pour
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le parking existant dispose deja d'un eclaireage public et de videosurveillance, et le projet prevoit un eclaireage provisoire raccorde en aerien pour l'extension provisoire ainsi qu'un prolongement de l'eclaireage public pour
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendre des rejets dans l'air, principalement de maniere indirecte: en phase chantier (poussieres debroussaillage, terrassements, engins) et en phase exploitation via l'augmentation du trafic. Le projet prevoit toutefois un pre-equipement pour 8 bornes de recharge electrique, permettant une reduction potentielle le parc automobile bascule vers l'electrique, attenuant partiellement l'impact atmospherique a long terme
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet ameliore la gestion des eaux par rapport a l'existant en creant un bassin tamponnant le debit de rejet et en desimpermeabilisant le parking existant avec un enrobre drainant, reduisant le volume de retention
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet ameliore la gestion des eaux par rapport a l'existant en creant un bassin tamponnant le debit de rejet et en desimpermeabilisant le parking existant avec un enrobre drainant, reduisant le volume de retention

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun rejet de substances polluantes n'est prévu, le projet produit uniquement des eaux pluviales de ruissellement collectées par le réseau et transitant par un bassin de retention de 312 m3 avant rejet au réseau diamètre 1000.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets inertes: demolition du parking existant en enrobe (gravats de demolition du muret, enrobe rabote, deblais de terrassement. Dechets non dangereux: dechets verts, emballages, bois, ferrailles. Le vallon a deja fait l'abject d'un debroussaillage et d'un terrassement partiel. Deux zones reservees a la collecte des dechets ordures menageres (PAV) existent et sont maintenues sur le parking existant.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit la demolition du muret existant et sa reconstruction a l'identique, ce qui preserve le caractere architectural local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet represente une densification urbaine significative repondant a un besoin accru de stationnement, mais entraine une transformation d'un espace naturel en infrastructure impermeable. Les mesures compensatoires hydrauliques sont prevues et la desimpermeabilisation du parking existant limite l'impact environnemental global. Le projet modernise l'offre de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre une demarche environnementale complete articulee autour de: - Le projet s'inscrit dans un secteur deja urbanise (parking existant de 46 places) - Extension d'un equipement existant plutot que creation ex nihilo - Site deja equipe (eclairage public, videosurveillance,reseaux) - Mesures de reduction hydraulique: gestion maitrisee des eaux pluviales avec bassin de retention de 312 m3, caniveaux et fosses - Mesures de desimpermeabilisation: option d'enrobe drainant pour favoriser l'infiltration -Protection de la qualite des eaux: geotextile anti-contaminant -Compensation ecologique : plantation de 4 arbres et creation d'espacesverts -Transition energetique: 8 bornes de rechargeelectrique et 3 zones cycles -Amelioration de l'accessibilite: 7 places PMR -Securite et sante : eclaireage, videosurveillance, murets de protection

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ces mesures répondent aux enjeux environnementaux identifiés et s'inscrivent dans une logique d'aménagement durable du territoire. Le projet anticipe les impacts liés à l'imperméabilisation des sols, à la gestion des eaux pluviales, à la préservation de la qualité des eaux, à la compensation écologique et à la transition énergétique, tout en améliorant significativement l'accessibilité et la sécurité du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUGE

Prénom Camille

Qualité du signataire Le Maire

À Tourrettes

Fait le 15-06-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)